



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SEINE

Réunion du 9 janvier 2024

Présent·es :

Equipe d'animation : Michèle HUMBERT (coprésidente); Florence MATHIEU (coprésidente) ; Odile BERARDO ; POURVIN Claire ; Sylvie RIMSKY.

Carla ARIGON-FOUQUET ; Myriem CHAMI ; Paule CHAMPETIER DE RIBES ; Jean-Michel DAUBOURG ; Evelyne DENYS ; Laurence DUFLOS ; Guy GIRARD ; Frédéric GONNAUD ; Danièle GRIMAUD ; Philippe LOIRET ; Patrice MIGAULT ; Stéphane MINODIER ; Marie-Bénédicte SASSI ; Muriel SCHEUER.

Présent.es distanciel : Laetitia BRANCOVAN ; Carole MICHELON ; Marie STUTZ.

Excusé-es : Denise CHARENSOL ; Claude CHARENSOL ; Chantal LINKS ;

Auditeurs : Beatrice BLAUIER ; Chantal LOUBARESSE ; Mickael SARFATI ; Aurélien VERON.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission de la Mairie de Paris ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Introduction par l'équipe d'animation qui présente le nouveau format hybride du Conseil de quartier. Grâce à une pieuvre installée en salle de réunion, on peut y assister également en distanciel via l'application « Teams ». L'équipe d'animation communiquera les futures modalités. La réunion en ligne n'est pas enregistrée.

La coprésidente détaille l'ordre du jour :

- Partie 1 actualité : Questions à transmettre à la Mairie en vue des réunions publiques (les commerces à Paris Centre - Jeudi 11 janvier 2024 à 18h30 et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en présence du Préfet de Police le 16 janvier à 19h00.)
- Partie 2 : Grands projets sur le secteur Seine.

Réunion publique des Jeux Olympiques et Paralympiques, débat et votes :

La coprésidence invite les conseillers, à lister les questions qui seront rapportées au nom du Conseil de quartier Seine, avant le 10 janvier.

Les conseillers votent à l'unanimité la remontée des questions suivantes :

- Quelles seront, pendant les JOP, les conditions de stationnement et dépose minute en zone rouge, les conditions d'accès aux parkings publics et privés ?

- Les sites touristiques resteront-ils ouverts et sous quelles conditions ?
- Les modalités d'accès aux services de la Mairie de Paris Centre seront-elles modifiées ?
- Quelles seront les modalités d'accès et de circulation en zone rouge et bleue et selon les profils :
 - o Habitants et de leurs invités ;
 - o Locataires saisonniers ;
 - o Touristes ;
 - o Employés de commerces de proximité ;
 - o Professionnels de santé ;
 - o Les aidants ;
 - o Entreprises de livraison professionnelles et aux particuliers ;
 - o Les intervenants dans les espaces privés.
- Y aura-t-il des confinements temporaires pour les habitants, des fermetures de commerces et des fermetures d'axes viaires (ponts etc.) ?
- Quelles seront les modalités de communication du futur dispositif d'accès et de sécurité auprès des habitants : délai de prévenance, campagne d'affichage, calendrier organisationnel de la cérémonie, numéro vert spécifique (24h/24h). L'accès à ces informations seraient importantes pour prévoir les déplacements et répondre aux inquiétudes.
- Existe-t-il une plateforme JOP de mise en relation entre locataires saisonniers/locataires et propriétaires qui souhaitent mettre à disposition leurs logements ?
- Pour les personnes qui ne participeraient pas aux jeux et qui viendraient s'installer pour travailler ou étudier, y aura-t-il un encadrement des prix des logements vacants pendant l'évènement afin d'en limiter la flambée des prix ?
- Y aura-t-il sur la voie publique des pop-up stores (vente de boissons, produits dérivés JO etc.) ?
- Les habitants du secteur Seine pourront-ils assister à la cérémonie d'ouverture ?
- Quelles stations de métro seront fermées ? Les parcours de bus seront-ils maintenus ?
- Sécurité : y aurait-il une attention particulière envers les vélo cargos qui pourraient transporter des produits explosifs ou servir de vélos béliers, les terrasses estivales, quant aux nuisances sonores sur les lieux festifs du secteur Seine (Quai bas, place de l'Hôtel de ville, Académie du Climat et Quartier Jeunes) ?
- Où seront les personnes sans-abris du secteur Seine ?

La co-présidente informe les conseillers qu'ils peuvent transmettre d'autres questions sur le groupe WhatsApp « Collectif Seine ».

Discussion autour de la réunion publique Commerce du 11/01 :

La réunion sera présidée par Ariel Weil, Maire de Paris Centre, et Dorine Bregman, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme. Il est également précisé qu'une présentation de deux études sera faite. Elles ont été réalisées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour analyser le commerce parisien (son dynamisme, sa vacance, ses tendances, etc.), dont l'une porte plus spécifiquement sur la rue Rivoli.

La coprésidence suggère aux conseillers de proposer une OAP artisanat et commerce, afin de préserver les commerces spécifiques (artisans, commerces de grande nécessité) Exemple : un local de commerce artisanal devrait rester un commerce artisanal et non être proposé à un magasin de vêtement.

De plus, un membre de l'équipe d'animation précise qu'il est possible d'empêcher une transformation de bail (volonté de la Mairie de Paris Centre du refus d'implantation d'un Macdonald au 1 rue de Rivoli, actuellement HEMA).

Les conseillers sont invités, par l'équipe d'animation, à lister les propositions qui seront rapportées au nom du Conseil de quartier Seine.

Les conseillers votent à l'unanimité les points suivants :

- Le non-respect de la réglementation en matière d'accessibilité de certains commerces du secteur Favoriser l'installation des artisans en rez-de-chaussée des logements sociaux. Réviser la réglementation de l'exploitation des pieds d'immeubles gérés par les bailleurs sociaux, prévoir des commerces spécifiques à des prix attractifs.
- Accorder une vigilance quant à la typologie des commerces.
- Maintien de la gestion publique du marché aux Fleurs afin que les prix des produits proposés restent attractifs.

Une conseillère précise qu'une enquête est menée sur l'axe Bastille Concorde recueillant les sentiments des habitants et commerçants de cet axe et de ses abords.

Discussion autour de la thématique « Grands Projets » :

Faute de temps cette thématique n'a pas pu être abordée entièrement.

L'équipe d'animation rappelle, aux conseillers, l'importance de participer à l'enquête publique sur la révision du PLUB. Ils peuvent y répondre soit par internet et/ou en Mairie. Des documents sont consultables à l'accueil. Les conseillers peuvent retrouver toutes les modalités de participation sur le site dédié :

<https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-l-enquete-publique-sur-le-projet-de-plu-bioclimatique-25794#arrondissement-centre-o7iws>

De même via les liens suivants :

- Le [site dédié](#) :
- Adresse email : participer@enquete-publique-plu-paris.fr.

Une vigilance est demandée, par la coprésidence, aux conseillers, notamment sur les parcelles de leurs quartiers protégées et non protégées par le PLUB et d'y apporter des propositions pour les préserver.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées.

Le journal Le Parisien a annoncé en avril 2023 que l'Hôtel-Dieu avait fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Est-ce que cette information est exacte ?

L'information est exacte. La Ville de Paris a porté auprès de l'État et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) la demande de la Commission du Vieux Paris d'inscrire, et non pas de classer, partiellement l'Hôtel-Dieu en Monument Historique. Le périmètre de protection retenu par la DRAC : la partie datée du 17e siècle, chapelle comprise, en totalité ; celle du 19e siècle, façades et toitures ; les deux cours et les murs de clôture. Toutes les informations officielles et techniques sont disponibles sur le lien suivant : [Hôtel Dieu \(culture.gouv.fr\)](http://Hôtel_Dieu(culture.gouv.fr)).

Suite à cette réponse une personne de l'équipe d'animation demande où en est cette demande, toujours en instruction ? Est-ce que la protection des usages est inscrite dans celle-ci ?

Le Conseil de quartier demande à être consulté aux côtés des associations lorsqu'un changement de destination d'usage est envisagé.

De façon générale les changements de destination relèvent d'une réglementation stricte et d'une instruction par les services de la Ville de Paris.

Le Conseil de quartier demande si la Mairie de Paris Centre peut organiser un concours du balcon le mieux fleuri ?

Il précise que ce n'est pas un projet qu'il porte mais une idée suggérée à la Mairie de Paris Centre.

Boris Jamet-Fournier propose de porter l'idée auprès de la Mairie de Paris centre.

Plusieurs conseillers regrettent de ne pouvoir y participer, si l'évènement devait voir le jour, de par la réglementation des usages des balcons chez Paris habitat qui ne le permettrait pas.

Dans l'académie du climat, est-il possible de créer une antenne, « de l'espace parisien des solidarités » dont le siège est uniquement 8 rue de la Banque ?

Il n'est pas possible de créer une antenne de l'Espace Parisien des Solidarités au sein de l'Académie du Climat. Au début de la mandature, la Maire de Paris a décidé que l'ancienne Mairie du 4e serait un lieu participatif, éducatif et gratuit pour former les jeunes Parisiens aux enjeux environnementaux et les accompagner dans l'élaboration de projets en faveur du climat. L'Académie du Climat ne dispose donc aujourd'hui pas d'espace vacant. L'ancienne Mairie du 2^e accueille quant à elle l'ensemble des services sociaux (Espace

Parisien des Solidarités, Fabrique de la Solidarité, Emmaüs Connect). Un travail est en cours pour mettre en place une permanence des travailleurs sociaux à la Mairie de Paris Centre.

Suite à cette réponse, le Conseil de quartier exprime son mécontentement sur le manque de proximité des services pour les habitants du secteur Seine.

Une conseillère demande à la Mairie de Paris Centre pourquoi certaines recommandations des habitants n'ont-elles pas été prises en compte lors des consultations sur le regroupement des services de Paris Centre ? Elle rapporte que cette demande répondait à un besoin d'accessibilité des personnes les plus fragiles à certains services.

Signalement d'un membre : difficulté de traverser la Seine pont St Louis depuis les travaux, les chaines sont cassées, les deux roues circulent à vive allure. Le Conseil de quartier demande s'il est envisageable de remettre les chaines, même pendant les travaux et de signaler une priorité aux piétons ?

La Mairie de Paris Centre remercie le Conseil de quartier pour ce signalement. Il a été remonté via Dans Ma Rue. Les conseillers sont encouragés à faire leur signalement via cet outil spécialisé.

Nouvelles questions posées à la Mairie de Paris Centre lors de la séance :

Les conseillers votent à l'unanimité les questions suivantes :

- Existe-t-il une réglementation pour limiter le nombre de commerces de même marque dans une zone restreinte ?
- Quel est le devenir du local vide à l'angle de la rue Schomberg et le Boulevard Morland (Morland Mixité) appartenant à Paris Habitat ?

La prochaine réunion du Conseil de quartier se tiendra le **6 février 2024 à 18h30** au Quartier Jeunes.